87 B 3429

T de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
11 [illegible]
21374

FINANCE 2000
Société Anonyme au capital de 30.000.000 F
Siège social : 61, rue de Monceau 75008 PARIS
N° RCS : PARIS B 342 642 016

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 8 JANVIER 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,
le huit janvier,
à 15 h,

les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- M. Alain BOMMELAER — Président
- M. Renaud RIVAIN — Administrateur
- la société TRADITION SERVICE HOLDING représentée par M. Guido BOEHI — Administrateur
- M. Claude VERCAMBRE

Est absent, excusé :

- M. Jeffrey ADLER — Administrateur

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de M. BOMMELAER, assisté de Mme BONTEMS, secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion qui est approuvée à l'unanimité.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- cooptation d'un nouvel Administrateur
- nomination d'un nouveau Président

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette réunion, M. BOMMELAER fait part au Conseil d'une recommandation que soit étudié le rapprochement de MEDIATION et de FINANCE 2000 par voie d'absorption afin de résoudre le problème d'actualisation des pertes fiscales de FINANCE 2000, de reconstituer les fonds propres de MEDIATION et d'utiliser la plus-value dégagée sur la cession des titres PALLAS MONACO.

Le Président confirme aux membres du Conseil sa décision de démissionner, à compter de ce jour, de son mandat d'Administrateur et en conséquence de son poste de Président. Puis, en vue de son remplacement, il propose la cooptation en qualité de nouvel Administrateur de M. Claude VERCAMBRE, Directeur Général de la BANQUE PALLAS STERN et Président de la COMPAGNIE FINANCIERE TRADITION depuis le 20 décembre 1995, et sa nomination en qualité de Président.

Le Conseil prend acte de la démission de M. BOMMELAER et, à l'unanimité, nomme M. VERCAMBRE en qualité de nouvel Administrateur, cette cooptation devant être soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La nomination de M. VERCAMBRE au poste de Président est ensuite votée à l'unanimité, M. VERCAMBRE, acceptant cette fonction, ne participant pas au vote.

En sa qualité de Président, M. VERCAMBRE assumera, sous sa responsabilité la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi, dans les limites légales, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président, ou à toute autre personne qu'il se substituerait, pour remplir toutes formalités de publicité prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT **UN ADMINISTRATEUR**